



# MACEA Info



Le bulletin du Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine | Numéro 1 | Septembre 2010

## 1<sup>er</sup> Juillet 2010 : Le Burundi est entré dans le Marché Commun

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Burundi ainsi que les autres Etats membres de la Communauté Est Africaine (CEA) ont franchi un pas crucial dans l'intégration régionale en mettant en application le protocole portant création du Marché Commun de la CEA.

Le Marché Commun de la CEA, fort d'une population de plus de 120 millions d'habitants, va contribuer à la croissance économique et sera bénéfique pour les populations des pays partenaires.

### Rappel historique

Le Burundi a adhéré à la Communauté Est Africaine le 1<sup>er</sup> juillet 2007 après la ratification du Traité d'Accession signé par le Président de la République lors du sommet des chefs d'Etat de la CEA, à Kampala, Ouganda, en juin 2007.

Les 4 étapes de l'intégration régionale :

1. Union Douanière
2. **Marché Commun**
3. Union Monétaire
4. Fédération Politique

Pour plus d'informations : [www.eac.bi](http://www.eac.bi)

La première étape d'intégration régionale a été franchie le 1<sup>er</sup> juillet 2009, avec la mise en application du protocole établissant l'Union Douanière de la CEA.

Le Marché Commun de la CEA est la deuxième étape de l'intégration et la mise en application du protocole va engendrer une série de réformes dans tous les secteurs de la vie nationale.

### Le Marché Commun : quels bénéfices ?

Les Etats membres de la Communauté Est Africaine se sont engagés à garantir les libertés et droits qui constituent les piliers fondamentaux du Marché Commun de la communauté.



Poste de douane de Kobero, Muyinga © MACEA 2010

Il s'agit de :

- La libre circulation des marchandises ;
- La libre circulation des personnes et de la main d'œuvre ;
- La libre circulation des biens et des services ;
- La libre circulation des capitaux.

Les droits d'établissement et de résidence découlent naturellement de ces piliers.

**MERCI !** Nous aimerions remercier nos généreux donateurs pour leur précieuse contribution: •Union Européenne •Department for international Development (Coopération britannique) • Coopération Technique Belge (CTB) • Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) •Ambassade de France •GTZ (Coopération allemande) • Unicef • Secrétariat de l'EAC.

L'intégration dans la CEA est une étape cruciale dans la vie du Burundi. Elle ne se fera qu'avec le concours de tous les partenaires nationaux ainsi que des burundais prêts à aller de l'avant pour faire face à la concurrence grâce aux différentes potentialités du pays.

C'est dans ce but que le Ministère à la Présidence des Affaires de la Communauté Est Africaine (MACEA), qui coordonne toutes les activités de la CEA au Burundi, a organisé une

série d'actions de sensibilisation sur le protocole du Marché Commun.

Ainsi, nous sommes heureux de vous présenter notre premier bulletin 'MACEA Info' en espérant qu'il vous soit utile. A travers ce bulletin trimestriel, nous nous efforcerons de vous tenir informés des développements régionaux et des dossiers clés qui touchent votre quotidien. En vous souhaitant une bonne lecture !

## Santé

### VIH-SIDA : bientôt une loi régionale



*Rosemeire Munhoz, ONUSIDA Burundi et Marc Ndayiragije, ABS © ABS 2010*

Un projet de loi de la Communauté Est Africaine (CEA) pour prévenir et gérer le VIH/SIDA afin de protéger et promouvoir les droits des personnes victimes du VIH/SIDA est en cours d'élaboration. Selon ce projet, les gouvernements devraient s'engager à prendre des mesures et promouvoir des pratiques qui préviennent ou réduisent le risque de transmission. Ils doivent fournir des directives aux établissements de santé publics et privés pour assurer la protection totale contre la transmission du VIH/SIDA par instruments interposés pendant la transfusion sanguine ou la transplantation de tissus ou d'organes suivant les normes de précaution universelles.

#### Des droits spécifiques aux victimes

Chaque centre de dépistage devra offrir une séance de counselling avant et après le test de dépistage avec le consentement libre de chaque

personne. Les personnes victimes du VIH/SIDA seront en droit de jouir, sans discrimination aucune, de tous les droits inscrits dans le Protocole du Marché Commun de la Communauté Est Africaine, notamment la libre circulation des biens, des personnes et des travailleurs.

Toute personne victime d'un acte de discrimination basée sur son statut sérologique positif ou perçu comme tel pourra traduire en justice l'auteur de l'acte discriminatoire pour réclamer des dommages et intérêts.

Tout employeur devra, en consultation avec l'employé, prendre des mesures, y compris la réorganisation des heures de travail et la fourniture des équipements spéciaux, les opportunités de pause et de temps libre pour les rendez-vous médicaux. La loi aussi garantit la protection des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les enfants vivant avec ou affectés par le VIH/SIDA et les prisonniers.

Des ateliers d'explication du contenu du projet de loi régionale sur le VIH/SIDA ont été organisés en mai 2010 à Bujumbura par le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ONUSIDA et l'Alliance Burundaise de Lutte contre le SIDA (ABS) afin de faire ressortir les préoccupations des citoyens, avant la ratification par l'Assemblée Législative de la CEA.

## Les Barrières non tarifaires : un impact négatif sur le commerce régional et sur le développement économique

Le Burundi fait face à de nombreuses contraintes au niveau du commerce régional à cause de son enclavement et du manque d'infrastructures adaptées. Les barrières non tarifaires (BNT) viennent s'ajouter à cette liste.



*Comité National des Barrières Non Tarifaires  
© MACEA 2010*

Les BNT désignent les lois, règlements, exigences administratives et techniques autres que les tarifs imposés par un État partenaire dont l'effet entraîne un frein aux échanges de biens et de services.

Le Protocole sur l'Union Douanière de la Communauté Est Africaine (CEA) stipule que les États Membres doivent éliminer les Barrières

Tarifaires et Non Tarifaires qui subsistent et appliquer un Tarif Extérieur Commun (TEC). Elles sont liées principalement à la participation du gouvernement dans le commerce et les pratiques restrictives tolérées, ainsi qu'aux procédures administratives et formalités douanières encombrantes.

### Le coût réel des barrières non tarifaires

Les BNT ont un impact négatif sur toutes les couches de la société. Les gouvernements perçoivent moins d'impôts à cause de la réduction des flux commerciaux. Les entreprises font face à des coûts plus élevés en raison des délais de livraison plus tardifs. Celles-ci perdraient plus de 9 millions de dollars par an en recettes à cause de l'imposition de BNT. Ces coûts ont un impact direct sur la compétitivité des entreprises Burundaises, sur les investissements directs étrangers et ce sont les consommateurs qui paient les pots cassés.

Un Comité National sur les BNT a été créé afin de les identifier et de proposer les moyens de les éliminer. Davantage plus de volonté politique reste nécessaire pour assurer leur suppression.

## Vers une meilleure accessibilité des services

Le secteur des services représente environ 40% du PIB burundais. Son fonctionnement est essentiel au développement de l'économie. En effet, l'accessibilité, la qualité et le coût de services sont déterminants pour la compétitivité du secteur privé national.

### Travaux en cours

Les pays membres de la CEA négocient actuellement un partenariat privilégié

d'échanges de biens et de services avec l'Union Européenne dans le cadre des Accords de Partenariat Economique.

En 2008, deux évaluations régionales du commerce des services dans la région COMESA et CEA ont été réalisées et mettent en évidence le besoin de mise à jour du cadre légal et réglementaire couvrant les différents secteurs de services.

### Libre circulation des services

#### = Elimination des restrictions sur:

- Services aux entreprises
- Services de communication
- Services de distribution
- Services de l'éducation
- Services financiers
- Services touristiques
- Services de transport

Des ateliers de travail ont été organisés avec Trade.Com (février 2009) en collaboration avec

l'association « Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (mars 2010) afin de contribuer à l'élaboration d'une politique sectorielle de promotion des services.

Enfin, un audit réglementaire couvrant trois secteurs (tourisme, télécommunications, transports et constructions) est en cours. Son objectif vise à renforcer l'intégration commerciale du Burundi par l'amélioration du cadre réglementaire.

*(Contribution du Ministère du Commerce, de l'Industrie, et du Tourisme)*

## Un chemin de fer pour relier les pays de la CEA

### Transport

Le Burundi et le Rwanda ne possèdent pas de réseau de chemin de fer.

Par conséquent, leurs importations et exportations passent par route sur le corridor nord (Mombasa-Ouganda-Rwanda-Bujumbura) ou le corridor central (Dar-Es-Salaam-Kigoma par chemin de fer et Kigoma-Bujumbura sur le lac Tanganyika).

Il faut en moyenne 37 jours pour acheminer les marchandises de Bujumbura jusqu'à Dar-Es-Salaam et vice versa. Le coût engendre une augmentation des prix d'environ 40%, ce qui pénalise en quelque sorte les exportateurs et les importateurs burundais

Avec le financement de la Banque Africaine de Développement, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie ont déjà réalisé une étude commune de faisabilité du chemin de fer ISAKA-KEZA-GITEGA-MUSONGATI pour le cas du Burundi dans le but de faciliter l'accès rapide et efficace au port de Dar-Es-Salaam.

Cette connexion ferroviaire s'inscrit dans le cadre d'un programme de transport

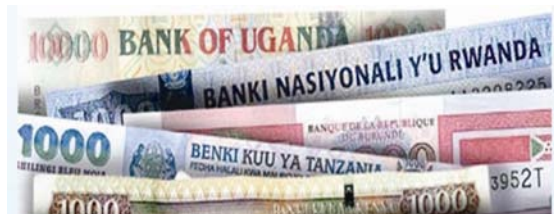
multinational, visant le développement de zones riches en ressources minières, agricoles, industrielles et commerciales, dans les trois pays. Elle vise également à développer et à renforcer l'intégration économique et régionale de la zone située à l'Est de la République démocratique du Congo et au Sud de l'Ouganda.



*Le train va révolutionner le transport des marchandises dans la CEA*

## Vers la création de l'Union Monétaire de la Communauté Est Africaine

Union Monétaire



La CEA prévoit de mettre sur pied une Union Monétaire d'ici 2012. Le Burundi participe à une série de consultations préparatoires à sa création

L'Union Monétaire, est une étape déterminante du processus d'intégration de la Communauté Est Africaine.

Elle aura comme piliers : une politique économique commune, une politique monétaire

commune, un système harmonisé de paiements, une monnaie unique et une Banque centrale régionale.

C'est un choix très important qui aura des implications positives sur les économies nationales.

Un Protocole sur l'Union monétaire sera bientôt négocié par les pays membres de la Communauté Est Africaine.

**Pour plus d'infos sur l'Union Monétaire, consultez notre site web : [www.eac.bi](http://www.eac.bi)**

## Accord Tripartite pour l'établissement d'une Zone de Libre Echange

Le Burundi est membre de plusieurs organisations régionales et sous-régionales. Son développement durable passera par l'intégration régionale tels l'initiative Tripartite qui réunit la Communauté Est Africaine (CEA), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ainsi que la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). L'objectif de cet Accord Tripartite est d'harmoniser les engagements pris par les trois groupements régionaux et de relever les défis de chevauchement et de développement.

Un protocole d'entente a été signé lors du premier sommet tripartite des chefs d'Etat le 22 Octobre 2008 à Kampala. Il prévoit un Comité Tripartite pour conduire les négociations de l'arrangement Tripartite.

Les objectifs spécifiques de l'accord tripartite sont :

- Création d'emploi et de richesse pour promouvoir le développement
- Renforcement des capacités
- Création d'un environnement favorable à l'investissement
- Marché unique et union douanière
- Accélération du processus d'intégration régionale
- Construction d'une Zone de Libre Echange Tripartite

L'accord sera guidé par des principes de meilleures pratiques, de solidarité, d'équité, de compétition loyale et de justice sociale. Il entrera en vigueur à la ratification par les deux-tiers des Etats membres tripartites au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Les Accords de Partenariat Économique (APEs): un développement commercial et économique entre l'Union Européenne et la CEA

Les Accords de partenariat économique (APEs) sont des accords de commerce et de développement entre l'Union Européenne (UE), l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP), qui suppriment progressivement l'essentiel des droits de douane ainsi que les mesures non tarifaires ou les barrières techniques sur les biens échangés entre les parties. Les APE ont pour but d'éliminer la pauvreté et d'assurer la croissance économique des pays ACP à travers la libre circulation des marchandises, des services et des investissements, et la protection des droits de propriété intellectuelle.

### Historique des relations UE-ACP

Les liens entre l'UE et l'ACP, remontent à l'époque coloniale et les relations ont été façonnées par des forces politique et économique en constante mutation. La signature de la Convention de Yaoundé en 1957 a marqué le début d'une coopération qui s'est renforcée par les accords successifs de Yaoundé et Lomé jusqu'à l'accord de Cotonou signé en juin 2000.

L'objectif premier de l'Accord de Cotonou des APEs visait au développement économique, politique et social des pays ACP, grâce à une coopération commerciale et économique avec l'UE. En vertu de cet Accord, les produits en provenance des pays ACP pouvaient entrer en Europe sans droits de douane, afin d'être compétitifs face aux produits en provenance des autres coins du monde. Les produits européens quant à eux entraient toutes taxes comprises dans les pays ACP, ce qui permettait à ces derniers de collecter une partie de leurs recettes budgétaires.

Malheureusement, cet accès préférentiel n'a pas encouragé la diversification des exportations, ni la compétitivité des secteurs productifs, ou l'intégration des marchés intérieurs trop petits. D'autre part, les

conventions n'étaient pas compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), car elles discriminaient les pays en voie de développement qui ne faisaient pas partie du groupe ACP.

Par conséquent en 2000, l'UE a obtenu une dérogation jusqu'à fin 2007 pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC dans le cadre de ses relations avec les ACP. Ainsi, l'UE et les ACP se sont entendus pour introduire progressivement la notion de réciprocité dans l'accès au marché, d'où les APEs.

### Le Burundi et les APEs

Les APEs sont importants pour un pays enclavé comme le Burundi, car les négociations sur les services tels la téléphonie, l'énergie, le transport ou la logistique sont essentielles pour le relier à une « chaîne de valeurs mondiales ».



*Hilaire Ntakiyica, Pdt du Comité technique national des négociations des APEs © MACEA 2010*

De part son adhésion en 2007 à la Communauté Est Africaine (CEA), le Burundi a participé aux négociations des APEs afin d'adopter une politique commerciale commune sous l'égide de la CEA. Ainsi le 27 novembre 2007, un Cadre de Partenariat Economique a été initié entre la Commission Européenne (CE) et les États membres de la CEA, en vue de servir de cadre juridique pour la poursuite des négociations

vers des Accords complets de Partenariat Economique.



*Le port de Bujumbura. Les activités de pêche sont touchées par les APEs © MACEA 2010*

Le Cadre de négociations des APEs couvre principalement les échanges des marchandises et la pêche. Il est vu comme un tremplin vers des APEs complets qui devraient être signés fin novembre 2010. Des engagements ont été pris par les deux parties à poursuivre les négociations sur les services, l'investissement, l'agriculture, les règles d'origine, le traitement spécial et différencié, les obstacles techniques au commerce, les douanes et la facilitation du commerce.

### **Des négociations délicates vers les APEs**

Les négociations sur les APEs complets sont délicates, car plusieurs clauses posent problèmes aux deux parties. L'imposition d'une taxe à l'exportation qui ne serait pas accompagnée d'autres mesures pourrait limiter le développement industriel.

Les négociations sur les questions en suspens sont donc en cours et une réunion entre les pays membres de la CEA et la CE s'est tenue du 7 au 11 juin 2010 à Dar-Es-Salaam. Des avancées ont été faites sur les sujets tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les barrières techniques au commerce. Lors de la réunion de Dar-Es-Salaam, les deux parties ont convenu de négocier les Accords complets de partenariat économique, de finir les négociations avec le mois de Novembre 2010 et de prévoir leur signature au courant de décembre 2010.

### **Les bénéfiques dynamiques des APEs**

Les APEs restent une véritable opportunité de développement si les pays de la CEA articulent clairement leurs besoins et négocient des accords qui accompagnent leur politique de développement. Les avantages offerts par les APEs sont nombreux.

Premièrement, les APEs permettront de **renforcer la gouvernance économique**, en se dotant d'un cadre réglementaire stable et prévisible sur l'ensemble des questions prioritaires qui touchent le commerce entre les parties: la facilitation du commerce, l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires internationales, la propriété intellectuelle, la politique de concurrence, etc. Les APEs seront dotés de clauses de sauvegarde pour protéger le secteur agricole et les industries fragiles des augmentations d'importations. Ils vont créer un environnement propice et attractif pour les investissements vers la région de l'Afrique de l'Est.

Deuxièmement, les APEs permettront d'**améliorer la compétitivité** à travers le transfert de savoir-faire et des technologies vers l'Afrique de l'Est. Les règles d'origine vont être négociées et cumulées avec la COMESA et la SADC.

La mise en œuvre des APEs sera également l'occasion pour la Commission Européenne de financer un certain nombre de mesures d'accompagnement. Grâce au Fonds Européen de Développement, les pays ACP continueront à recevoir chaque année des centaines de millions d'euros au titre des crédits concessionnels ou l'aide au développement.

L'UE contribue près de 2 milliards d'euros à l'aide au commerce, la priorité allant aux mesures qui soutiennent la mise en œuvre des APEs.

**Pour plus d'infos sur les APEs,  
consultez notre site web : [www.eac.bi](http://www.eac.bi)**

## Campagne de sensibilisation sur le protocole du Marché Commun



*Honorable Pie NTAVYOHANYUMA, Président de l'Assemblée Nationale avec la Ministre de tutelle lors du lancement de la campagne de sensibilisation sur le Marché Commun © MACEA 2010*

Suite à la signature du protocole sur le Marché Commun, les autorités des Etats membres ont convenu d'entreprendre de vastes campagnes de sensibilisation sur le contenu de ce protocole dans leurs pays respectifs.

Le MACEA a officiellement lancé le 16 mars 2010 une campagne nationale de sensibilisation

sur le Marché Commun. Les activités de cette campagne ont été organisées sur financement du PNUD et du Secrétariat Général de la CEA.

Au cours de ces différentes campagnes de sensibilisation, les participants ont pu se familiariser avec les piliers du Marché Commun de la Communauté Est Africaine sans oublier les droits corollaires y relatifs, à savoir le droit d'établissement et le droit de résidence.

### Les 3 dates clés du Marché Commun :

- **20 novembre 2009** : signature du protocole sur le Marché Commun à Arusha, Tanzanie
- **30 avril 2010** : ratification du protocole
- **1<sup>er</sup> juillet 2010** : entrée en vigueur du Marché Commun de la CEA

### Les 5 pays membres de la CEA:

- Le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, et la Tanzanie.



Pour plus d'informations, consultez notre site web: [www.eac.bi](http://www.eac.bi)



### MACEA Info

Une publication du Ministère à la Présidence chargé des Affaires de la Communauté Est-Africaine, République du Burundi

**Service Presse et Communication, Traduction et Interprétariat**

Bld du 28 Novembre, B.P 6056, Bujumbura, Burundi

Tél : +257 22 25 80 42 | +257 22 25 73 86 | +257 22 25 97 15

Fax : +257 22 25 80 40 | +257 22 25 80 44

E-mail : [macea@eac.bi](mailto:macea@eac.bi); Site web : [www.eac.bi](http://www.eac.bi)

